

Combien coûte l'eau en France ?

**Au prix d'investissements colossaux,
95 % des Français ont accès à une eau potable au robinet.**

**Les dépenses des services publics pour
l'eau potable et les eaux usées ont atteint 28 milliards en 2017**

En 2015 , on comptait **33 211 services pour 22 208 collectivités** , dont environ **8 000 délégations de services** au privé,toutes compétences confondues, 9 042 communes et 3101 EPCI gèrent la distribution d'eau potable.

3,77€ en régie publique le m3 / 4,17€ en délégation privée le m3 PRIX MOYEN
--

**59 % des usagers français relèvent d'une délégation au privé
pour l'eau potable (contre 1 % dans le monde)**

La loi NOTRe du 07/08/2015 prévoit le transfert de la compétence eau des communes aux intercommunalités au plus tard au 01/01/ 2026.

Aux Assises de l'eau en mai 2018, 64 % des élus locaux souhaitent une simplification et un meilleur accompagnement de l'État, et 42 % avouent leur méconnaissance du dossier.

**Les investissements des Agences de l'eau devraient atteindre
13,3 mds € pour la période 2013-2018.**

Six agences de l'eau, établissements publics, ont pour missions de protéger la ressource et les milieux, de contribuer à lutter contre les pollutions. Chacune met en œuvre sur son territoire de bassin versant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux :le SDAGE, qui définit les orientations essentielles de la politique de l'eau en France.

**Les redevances perçues par l'Agence SeineNormandie en 2017 étaient
de 807M€ .**

Qui paye ? à 80,85 % les ménages, soit 645M€.

Le principe « l'eau paye l'eau. »

Le prix de l'eau est fixé par la régie ou le responsable de la distribution et de la dépollution sur le principe de l'équilibre recettes-dépenses.

Où va l'argent de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ?

- 11,41 % aux collectivités pour protéger/restaurer les ressources en eau potable
- 9,12 % aux collectivités et associations pour restaurer/protéger le milieu
- 5 % en animation et coopération des politiques de l'eau
- 4,64 % aux exploitants agricoles (actions prévention/dépollution)
- 4 % pour la dépollution industrielle et le traitement de déchets dangereux

65,15 % pour l'épuration des eaux usées

En France, 10 000 communes ne sont pas rattachées à un réseau d'assainissement collectif, et 3 300 ne sont pas membres d'un SPANC.

l'assainissement collectif est compté séparément sur la facture.

l'assainissement non collectif reste à la charge des ménages.

Dans le bassin Seine-Normandie (Seine Amont) le prix moyen est de

3,83€ le m³ pour 120m³

2,38€ sans assainissement collectif

4,28€ avec assainissement collectif.

LA FACTURE D'EAU DES MENAGES

(source ASN)

Distribution de l'eau :

montant de l'abonnement : la part fixe (abonnement) pour 120m³ ne peut excéder 30 %, ou 40 % dans les communes rurales.

Redevance préservation des ressources en eau (agence de l'eau)

consommation en m³ :

Il n'y a pas de forfait possible sur la consommation, sauf si la commune a moins de 1000 habitants. La part variable porte sur le cubage de consommation, à un prix uniforme ou par tranches, le prix peut varier avec les saisons, ou une part sociale (chèque eau, CCAS, etc).

Les écarts de prix sur les factures sont essentiellement dus à l'assainissement, collectif ou non.

LE COUT DE LA POLLUTION

Organismes publics :

la redevance « lutte contre la pollution » peut varier selon un zonage : taux de base, moyen ou renforcé. L'Yonne a un taux renforcé dans le nord et un taux de base dans le sud .

VNF

modernisation des réseaux

Etat : TVA à 5,5 % sur l'eau potable et 7 % sur les autres lignes.

Les communes de moins de 3000 habitants peuvent être exonérées de TVA.

Nous payons sur nos factures l'essentiel de la redevance.

Un rapport de la **FAO pour l'ONU du 20/06/2018** pointe **les polluants agricoles qui menacent l'accès à l'eau dans le monde**. D'après les chiffres de l'Institut International de gestion de l'eau, les engrais ont été multipliés par 10 depuis 1960, la vente de pesticides est passée de 1 milliard de dollars en 1970 à 35 mds en 2017.

Le rapport conclut qu'**il faut réduire les polluants à la source**.

La Loi Cadre Européenne en matière d'**assainissement et de traitement des eaux usées, anticipe une hausse de 20 %** pour la protection des captages, l'assainissement et le pluvial.

En France, condamnée par la cour de justice européenne, (4/09/14) pour le non respect de la directive nitrates dans les milieux naturels, **on traite les nitrates curativement** (dénitrification biologique, physico-chimique ou nanofiltration), **faute de prévention** à la source, reposant sur le volontariat des agriculteurs pour réduire les engrais et pesticides agricoles, les pratiques vertueuses peinent à se mettre en place et se généraliser.

La pollution agricole engendre en France une dépense de 1 à 1,5 md€ par an pour les ménages.

En 2017, l'**Agence Seine-Normandie** a alloué 54,7 M€ à la dépollution des activités économiques, ainsi que 29,2 M€ pour soutenir les changements de pratiques agricoles sur un budget de 850M€.

QUELLES PERSPECTIVES ?

« Eau et Climat objectif 2024 »

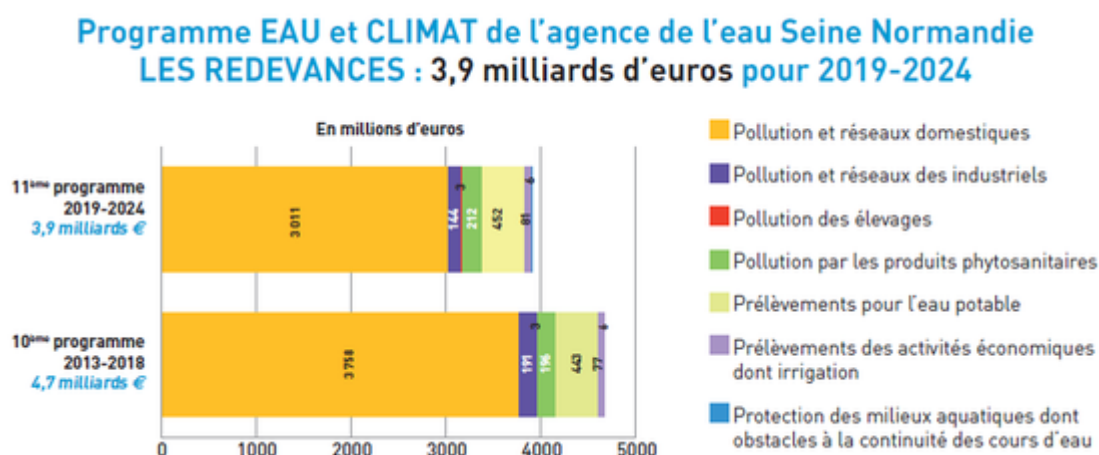
Le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 9/10/2018 son 11e programme : **son budget** passera de 5,4 mds€ à 4,8 mds€ sur six ans.

En baisse de 12 %, elle devra défendre cinq priorités : la reconquête de la qualité des eaux des rivières et lacs, du littoral et des eaux souterraines, l'adaptation des territoires au changement climatique, la restauration de la biodiversité en lien avec l'eau, les milieux humides et littoraux, la solidarité avec les territoires ruraux et la protection de la santé publique.

Une baisse de 13% des redevances prélevées se traduira par une diminution de la redevance pour pollution domestique payée par les consommateurs d'eau.

305 millions d'euros d'aides sur 6 ans soit une **augmentation de plus de 60%** pour la réduction durable des pollutions agricoles (phytosanitaires et nitrates) et la transition écologique de l'agriculture, contre 250M€ au 10^e programme.

3,84 milliards d'euros seront investis sur cette période pour soutenir des actions prioritaires pour l'eau, la **biodiversité** et l'adaptation au **changement climatique**, au plus près des territoires. 1905M€ pour l'assainissement collectif, 519M€ pour l'eau potable et les captages, 340 pour la restauration des milieux.



UN CHANGEMENT DANS L'ACTION DE L'ETAT ?

En avril 2018, l'Assemblée Nationale prévoit de confier aux régions une partie des

actions du plan EcoPhyto, sur le budget des agences de l'eau.(source : assemblée nationale)

« **Les régions, en particulier, disposeront de leviers d'action**, avec notamment la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'un des instruments de financement et de programmation de la politique agricole commune (PAC). **Elles doivent établir une feuille de route pluriannuelle déclinant le plan Écophyto sur le plan régional. Une trentaine de millions d'euros pris sur les recettes de la taxe sur les activités polluantes ont été fléchés (via les agences de l'eau).** »

Les élus régionaux auront-il plus de poids que les agences de bassin, les élus locaux, les DDT, les ARS, les syndicats des eaux, les chambres d'agriculture, pour que le plan ecophyto III atteigne les objectifs ratés par les deux précédents ?

DEFENDONS NOTRE EAU ET NOTRE INTERET COMMUN !

La protection de notre bien commun devra passer par des mesures préventives , dont le respect ne soit pas soumis aux intérêts économiques immédiats des lobbies mises en oeuvre par un millefeuille administratif inefficace.

Chacun peut agir

Des solutions individuelles relèvent de l'initiative de citoyens informés, ou aidés par des associations. Toilettes sèches, récupération d'eau de pluie, citernes, filtration, microstation d'épuration, lagunage dans le jardin...

De nombreux sites proposent des alternatives au gâchis .

La réduction de la consommation :contrôler notre empreinte hydrique, nous informer de la quantité d'eau nécessaire pour produire ce que nous consommons et faire des choix économes.

A grande échelle, ce qui est urgent, c'est de repenser la gestion collective pour des usages de l'eau économes et respectueux :

Dans l'agriculture (intrants, irrigation) vers le respect de la ressource et des terres, dans l'industrie vers des productions utiles et économes,y compris refroidissement des activités (industrie,nucléaire), sur les territoires reconquête des captages, limitation de l'embouteillage de la ressource, amélioration de l'assainissement collectif et individuel, réparation des canalisations , etc...